

## RECOMMANDATIONS GENERALES

### **ATELIER DE FORMATION SUR « LE RENFORCEMENT DU ROLE DES PARLEMENTAIRES ET DE L'EFFICACITE DE LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS DU MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

**Addis-Abeba, 12 au 14 mai 2010**

Du 12 au 14 mai 2010, la CEA a organisé en collaboration avec le parlement panafricain et le PNUD, un atelier de formation visant à renforcer l'efficacité de la participation des parlementaires au processus du Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans leurs pays respectifs.

Cet atelier, deuxième du genre destiné cette fois-ci aux pays francophones et lusophones a été l'occasion de passer en revue toutes les problématiques liées à l'évolution du processus du MAEP. Ainsi, cette séance de formation a permis aux parlementaires panafricains de partager les expériences des pays pionniers et pilotes du MAEP.

Etant un organe politique de l'Union africaine à vocation législative, le parlement panafricain a pris une recommandation référencée **PAP-REC.003/2006** incitant les Etats membres à s'engager dans le processus du MAEP et demandant à ceux qui y ont déjà adhéré de poursuivre le processus jusqu'à son terme.

Le présent atelier de formation a permis aux participants de s'enquérir de l'état d'avancement du processus du MAEP dans les pays africains qui l'ont déjà mis en application.

Sur la base des contributions des participants conviés et des conclusions des débats, l'atelier recommande que :

1. Les parlements nationaux s'impliquent réellement dans toutes les étapes du processus du MAEP ;
2. Les parlements nationaux créent en leur sein une commission permanente NEPAD/MAEP pour faciliter le processus, et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national.
3. Les Parlements nationaux établissent un partenariat stratégique avec les organisations de la société civile et les médias ;
4. Le PAP, les parlements régionaux et nationaux en collaboration avec le Secrétariat du MAEP et les groupes de média nationaux mènent des campagnes d'information et de sensibilisation sur le processus du MAEP auprès des populations ;

5. Le secrétariat du MAEP crée un forum d'appréciation de l'évolution du processus du MAEP dans les pays qui y ont adhéré ;
6. Le Parlement panafricain crée un comité ad hoc de suivi du MAEP afin de s'investir davantage dans le processus. Ce comité aura pour mission de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du MAEP et devra soumettre un rapport annuel au cours des sessions parlementaires.
7. Le secrétariat du MAEP organise un forum des chefs d'Etat afin d'inciter les pays encore réticents à adhérer au mécanisme et définir les voies et moyens pour la mobilisation des fonds.
8. La CEA appuie le parlement panafricain, les parlements régionaux les parlements nationaux en matière des NTIC afin de renforcer les stratégies de la communication, et de faciliter l'accès aux différentes sources d'information sur le MAEP .
9. Les parlements jouent un rôle central dans la mise en place des cadres de concertations au niveau national pour l'acceptation et l'exécution du processus à tous les niveaux ;
10. Les CNG prennent en compte et renforcent la dimension genre dans la mise en œuvre du processus du MAEP et dans les plans d'action nationaux ;
11. Le secrétariat du MAEP harmonise le questionnaire tout en l'adaptant aux réalités des pays ;
12. La qualité d'observateur auprès du Forum des Chefs d'état et de Gouvernements soit accordée au parlement panafricain.
13. Les Chefs d'Etat s'engagent davantage dans la mise en œuvre du processus du MAEP ;
14. Une conférence annuelle d'évaluation regroupant toutes les parties prenantes au processus soit organisée ;
15. Les rapports des pays évalués soient présentés au cours des sessions du PAP par un membre du panel du MAEP en présence du point focal des pays concernés conformément à la résolution de la 5ème session ordinaire du PAP ;
16. Le PAP fasse un plaidoyer pour l'intégration du MAEP comme structure à part entière de l'Union africaine afin de rendre ses missions et attributions efficaces et effectives.

Fait à Addis Abeba

le 14 mai 2010.